

### Séance du lundi 08 septembre 2014

Date de la convocation: 02/09/2014

**Date d'affichage de la convocation : 02/09/2014**

**Membres en exercice** : 11 *L'an deux mille quatorze et le huit septembre 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents** : 9

**Votants**: 9

**Pour**:  
9

**Secrétaire de séance**:  
**MASSEY Laurence**

**Présents** : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Représentés**:

**Excusés**: Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

**Absents**:

### Objet: DECISION MODIFICATIVE 001 - DE\_2014\_26

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
61522	Entretien et repar. (bâtiment)		-1200.00
6413	Rémun. personnel (non titulaire)		200.00
6554	Contribut <sup>o</sup> à orga. regroupement		800.00
6450	Charges de s.s. et prévoyance		200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les réajustements des comptes comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire : Guy FAVAREL.

Date réception Préfecture et publication le : 09/09/2014

RF  
Préfecture du Gers  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 09/09/2014  
032-213203326-20140908-DE\_2014\_26-DE